

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2025

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, V. PELLISSIER, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

EXCUSES : J. GERARD représenté par J. LEVI-VALENSI, D. PETIT représenté par Y. FALCHI, M. CATELIN représentée par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par J.M. ARNAUD, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, C. FREMY représentée par D. BARBIER, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, C. MARTIN, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Secrétaire de séance : G. SORBA

L'appel est fait par G. SORBA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h40.

La liste des délibérations du 20 mai est approuvée à l'unanimité.

Les PV détaillés du 9 avril 2025 et du 20 mai 2025 sont adoptés à l'unanimité.

J. LEVI-VALENSI demande qu'une minute de silence soit respectée pour Mélanie, surveillante dans un collège et maman d'un petit garçon de 4 ans qui a été sauvagement poignardée par un adolescent de 14 ans.

Après validation à l'unanimité, un dossier est ajouté à l'ordre du jour concernant le renouvellement de la convention avec la Métropole pour les transports scolaires.

1°) Attribution de subventions à des associations, au Centre communal d'action sociale (CCAS) et aux écoles

J. LEVI-VALENSI dit que plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les élus. Il remercie l'ensemble des élus pour ce travail fastidieux et chronophage. Il remercie également les services administratifs ainsi que Nathan AUDIFFREN qui a effectué un stage à la mairie.

Cette année il y avait 3 types de subventions : fonctionnement, action spécifique ou investissement.

G. BESSE dit que la loi de 1901 prévoit depuis longtemps ces 3 chapitres de subventions.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est la deuxième année que nous proposons aux associations de présenter des dossiers pour fonctionnement, action spécifique ou investissement.

G. BESSE dit que c'est ce qui peut justifier de continuer à donner de l'argent à des associations qui ont des ressources.

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 000 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 1 000 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 2 000 €
---	--	---	---

Unanimité

SPORT DE HAUT NIVEAU

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 2 000 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

D. CAMHI dit qu'elle voyage beaucoup.

TRUFFICULTURE 13

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 500 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 000 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que l'association organise 2 événements majeurs sur notre territoire : un à Rognes au mois de décembre et un à Saint Cannat en janvier.

ATELIER DU POSSIBLE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 2 000 € <u>Proposé</u> : 1 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 500 €
---	--	---	---

Unanimité

BOXING CLUB SAINT CANNAT

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 2 000€ <u>Proposé</u> : 1 700 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 700 €
--	--	---	---

Unanimité

CANNAT BEACH

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 400 € <u>Proposé</u> : 0 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 200 € <u>Proposé</u> : 100 €	<u>Demandé en</u> Investissement : 400€ <u>Proposé</u> : 400 €	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI pense qu'ils n'ont pas besoin en fonctionnement car c'est une toute petite structure et le terrain de Beach leur est mis à disposition.

G. BESSE dit que l'année dernière ils voulaient faire un tournoi inter associatif comme fait O Bad et le Volley. Cela n'a pas marché. Il pense qu'il faut les pousser dans ce sens-là car cela fait du bien au nouveau associatif.

J. LEVI-VALENSI dit que s'ils venaient à faire un tournoi, on pourrait prévoir une subvention complémentaire.

D. CAMHI dit que la première année ils avaient participé à Octobre rose.

CARPE DIEM ORCHESTRA

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 200 € <u>Proposé</u> : 100 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 100 €
---	--	---	---

*Unanimité***CENTRE RESSOURCES**

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que le centre a pour projet d'acheter un château à Meyreuil et d'y installer un grand centre d'excellence pour faire de la recherche et favoriser l'accueil des malades et des familles.

CHAMP LIBRE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 700 € <u>Proposé</u> : 700 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 9 500 € <u>Proposé</u> : 9 500 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 10 200 €
---	--	---	--

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que cette association porte le projet de la belle Récré en partenariat avec la municipalité

CLOWNIES EN BASKET

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

*Unanimité***COMITE DES FETES**

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 16 000 € <u>Proposé</u> : 16 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 16 000 €
---	--	---	--

Unanimité

J. MAURIZIO, V. PELLISSIER et M. CATELIN ayant donné un pouvoir à J.P. VENTURINI ne prennent pas part au vote

COMPAGNIE AMARANDE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 600 € <u>Proposé</u> : 400 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 400 €
---	--	---	---

*Unanimité***CREA'SON**

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 600 € <u>Proposé</u> : 600 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 600 €
---	--	---	---

*Unanimité***AIL**

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 100 000€ <u>Proposé</u> : 85 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 85 000 €
--	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit qu'il y a 2 raisons à la majoration de leur demande : l'agrément a été augmenté et une employée a demandé une rupture conventionnelle.

DES ETOILES DANS LA MER

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 0 €
---	--	---	---------------------------------------

Pas de demande

ECOLE ET PARENTS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 700 € <u>Proposé</u> : 700€	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 700 €
--	--	---	---

Unanimité

EN FORME

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 000 € <u>Proposé</u> : 900 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 900 €
---	--	---	---

Unanimité

ESCL JUDO

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 4 500 € <u>Proposé</u> : 4 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : 300 € <u>Proposé</u> : 0 €	<u>Subvention totale</u> : 4 000 €
---	--	--	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI précise que l'association a une trésorerie importante. Nous allons peut-être devoir prendre en charge cette année les remplacements des tatamis. Deux tatamis sont partis en expertise.

FAI AVANS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 0 €
---	--	---	---------------------------------------

Pas de demande

FESTIV'ACTES EN SCENE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 500 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 4 000€ <u>Proposé</u> : 3 500 €	<u>Demandé en</u> Investissement : 2 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Subvention totale</u> : 5 000 €
---	---	--	---

Unanimité

D. CAMHI dit que les 1500 € demandés en fonctionnement concerne la location d'un local pour leur matériel.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 500 € <u>Proposé</u> : 1 200 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 200 €
---	--	---	---

Unanimité

HANDBALL CONCERNADE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 9 000 € <u>Proposé</u> : 5 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 5 000 €
---	--	---	---

Unanimité

J.M. ARNAUD dit qu'il y a 95 Saint Cannadens pour 250 licenciés

J. LEVI-VALENSI dit que nous leur versons une belle subvention.

LA BOULE JOYEUSE MODERNE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 2 500 € <u>Proposé</u> : 2 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 3 000 € <u>Proposé</u> : 2 000 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 4 000 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit qu'ils fêtent leurs 80 ans cet été.

Habituellement ils avaient une subvention de fonctionnement de 4.500 €.

Ils prêtent la buvette à toutes les associations qui en font la demande.

LA COLOC PROVENCALE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 5 000 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que c'est la Maison Marguerite, une résidence sénior associative, qui fait la demande.
La résidence est privée mais ils ont créé une association pour animer ce lieu.

LA TORTUE QUI SECOUE LE MONDE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 800 € <u>Proposé</u> : 800 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 800 €
---	--	---	---

Unanimité

S. BOULINGUEZ ayant donné son pouvoir à J.M. ARNAUD ne prend pas part au vote

LAMBESC RUGBY LEAGUE 13

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

L'ARUM ET LA LIBELLULE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 800 € <u>Proposé</u> : 800 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 800 €
---	--	---	---

Unanimité

J. GERARD ayant donné son pouvoir à J. LEVI VALENSI, J. LEVI VALENSI ne prend pas part au vote.

LE FIL D'ARIANE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 0 €
---	--	---	---------------------------------------

Pas de demande pour le moment mais peut-être en septembre.

LES COULEURS DU TEMPS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 000 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	----------------------------------

Unanimité

M. GUILLET, JLV, S. BOURAS, L. MAURIZIO et J. GERARD ayant donné son pouvoir à J. LEVI VALENSI, ils ne prennent pas part au vote.

LES JARDINS DU BUDEOU

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 000 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 1 000€ <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 500 €
---	---	---	------------------------------------

Unanimité

D. BARBIER et S. BOULINGUEZ ayant donné pourvoir à J.M. ARNAUD ne prennent pas part au vote.

LES MASKARONS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 300 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 300 €
---	--	---	----------------------------------

Unanimité

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 10 000 € <u>Proposé</u> : 3 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 3 000 €
---	--	---	------------------------------------

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que nous leur avons accordé une subvention de 10 000 € pour louer un local mais ils ont rendu ce local. Ils participent à un certain nombre d'événements : check up santé, Octobre Rose, le Téléthon...). Il s'agit d'un acteur qui fédère des professionnels de santé.

G. BESSE pense qu'il faudrait leur donner une subvention plus importante.

M. GUILLET dit que leurs actions sont déjà financées par la Mutualité française.

Pour le check up santé la Mutualité française a indemnisé les intervenants de santé, or la MSP leur a aussi donné un supplément. Pour elle ce n'était pas nécessaire. On s'est retrouvés devant le fait accompli. Pareil pour l'action Violences faites aux femmes.

G. BESSE dit qu'il y aurait besoin d'une plus grande précision sur le tableau de financement.

MISS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 550 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	----------------------------------

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que dans leurs activités, une partie relève bien de subventions, mais une autre partie relève de prestation de services. C'est différent.

G. BESSE dit que les clubs sur la commune financent l'activité.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est à tort. S'ils envoient une facture ils sont remboursés.

G. BESSE dit que quand il y a eu la signature de la convention tripartite, il avait dit que c'était anormal que des clubs payent.

MISTRAL MODEL CLUB

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 200 € <u>Proposé</u> : 200 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 200 €
---	--	---	---

Unanimité

MPE13

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 000 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	---

Unanimité

J. LEVI-VALENSI ne prend pas part au vote.

O BAD SAINT CANNAT

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 1 100€ <u>Proposé</u> : 1 100 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 100 €
--	--	---	---

Unanimité

PLANET'JEUNES

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 70 000€ <u>Proposé</u> : 70 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 70 000 €
---	--	---	---

Unanimité

SAINT CANNAT AU CŒUR

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 700 € <u>Proposé</u> : 700 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 200 €
---	--	---	---

Unanimité

SAINT CANNAT VOLLEY BALL

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 600 € <u>Proposé</u> : 600 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 600 €
---	--	---	---

Unanimité

SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LAMBESC

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 900 € <u>Proposé</u> : 800 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 800 €
---	--	---	---

Unanimité

SPORTI'CULTURE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 17 000 € <u>Proposé</u> : 13 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 13 000 €
--	--	---	---

Unanimité

S. BOULINGUEZ ayant donné pouvoir à J.M. ARNAUD et J. LEVI-VALENSI ne prennent pas part au vote.

J. LEVI-VALENSI dit que la nouvelle équipe avait demandé un peu d'oxygène pour relancer l'association quand ils l'ont reprise et nous avons donné 13 000 €. Ils ont réussi à dégager des excédents et aujourd'hui leur trésorerie se reconstitue petit à petit ce qui est une bonne chose.

SPORTING CLUB

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 18 000 € <u>Proposé</u> : 12 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 4 500 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en</u> Investissement : 10 000 € <u>Proposé</u> : 3 000 €	<u>Subvention totale</u> : 16 000 €
--	--	---	--

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que l'association Sporting club féminin a fermé et que les 2 clubs ont fusionné.

SUBAQUATIQUE CLUB LAMBESCAIN

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	----------------------------------

Unanimité

TENNIS CLUB

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 6 000 € <u>Proposé</u> : 6 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 6 000 €
---	--	---	------------------------------------

Unanimité

TOMODACHI NO DOLO

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 500 € <u>Proposé</u> : 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 500 €
---	--	---	----------------------------------

Unanimité

ULTRA-T-TRA

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : 1 000 € <u>Proposé</u> : 1 000 €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 1 000 €
---	--	---	------------------------------------

Unanimité

UNION SPORTIVE TREVARESSE

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 4 500 € <u>Proposé</u> : 3 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 3 500 €
---	--	---	------------------------------------

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit qu'il y a eu un changement de gouvernance récemment.

VITRINES ET METIERS

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 4 250 € <u>Proposé</u> : 3 500 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : € <u>Proposé</u> : €	<u>Demandé en</u> Investissement : <u>Proposé</u> :	<u>Subvention totale</u> : 3 500 €
---	--	---	------------------------------------

Unanimité

YOSEIKAN

<u>Demandé en</u> Fonctionnement : 3 000 €	<u>Demandé en Action</u> spécifique : €	<u>Demandé en</u> Investissement :	<u>Subvention totale</u> : 3 000 €
---	--	---------------------------------------	------------------------------------

Proposé : 3 000 €	Proposé : €	Proposé :	
-------------------	-------------	-----------	--

Unanimité

J. LEVI-VALENSI dit que le budget total est de 516 822 €.

Le montant budgétisé est de 545 000 €

Il restera donc 28 178 €.

Pour les écoles :

J. LEVI-VALENSI dit qu'il est proposé de verser une subvention de :

- 11 800 € pour l'école de la Touloubre
- 800 € pour la maternelle de la Gare

(Sommes déjà versées)

Pour le CCAS :

- 10 000 €

M. GUILLET dit que le CCAS dispose d'un certain nombre de ressources dont la subvention de la mairie. Cela faisait quelques années que nous n'avions pas demandé le versement de la subvention de la mairie mais avec l'épicerie solidaire, nous avons fait la demande.

Le déménagement devrait avoir lieu très prochainement vers l'ancien laboratoire.

**2°) Conventions d'objectifs avec des associations obtenant des subventions supérieures à 23 000 € :
Amicale du personnel des employés municipaux et Planet'jeunes**

J. LEVI-VALENSI explique que la réglementation sur les subventions aux associations prévoit qu'une convention d'objectif soit passée avec toute association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 €.

Il est prévu d'attribuer une subvention supérieure à 23.000 € à l'Amicale des employés municipaux de Saint Cannat et Planet'jeunes nécessitant de signer une convention d'objectif.

Unanimité

G. BESSE souhaite que les documents soient numérotés.

J. LEVI-VALENSI souhaite que toutes nos conventions soient numérotées.

3°) Correction d'une coquille sur le Compte financier unique

C. GENRE explique que le compte financier unique 2024 a été validé le 9 avril 2025 par la délibération n°2025-030.

Or la Préfecture nous a fait remarquer que le montant des RAR était erroné dans la maquette fournie.

Il s'agit probablement d'un bug informatique au moment de la transmission des pièces à la Trésorerie.

En effet, le tableau « Présentation général du compte financier - Vue d'ensemble » présenté lors du conseil municipal du 9 avril 2025, et transmis en annexe de la délibération, était juste.

J. LEVI-VALENSI dit qu'une autre question de forme a été relevée : c'est le maire en exercice 2024 qui présente le CFU 2024 qui doit sortir de la salle lors du vote du CFU 2024. Or le maire en exercice en 2024 était Jacky GERARD. C'est donc à Jacky GERARD de sortir lors du vote des CFU.

JLV ayant le pouvoir de J. GERARD sort de la salle pour le vote.

Unanimité

4°) Délibération modificative n°1 sur le budget principal de la commune

J. LEVI-VALENSI explique qu'afin de payer le solde d'une facture de travaux de réseau d'eau et d'assainissement pour le compte de tiers (la Métropole), il y a lieu de créditer les articles 458103 en dépense et 458203 en recette d'un même montant : 4.514,78 €. Les opérations pour compte de tiers étant équilibrées de fait.

Unanimité

5°) Protocole d'accord transactionnel au sujet du bruit excessif dans le réfectoire de la cantine maternelle

J. LEVI-VALENSI explique que dans le cadre de l'extension du groupe scolaire nous avons un litige. Le réfectoire était extrêmement bruyant. En se rendant sur place nous nous sommes aperçus que le plafond posé n'était pas le plafond commandé même si les prescriptions techniques concernant l'acoustique étaient respectées. Il y a donc aussi un litige entre le Maître d'œuvre et l'entreprise qui a posé le plafond.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre la Municipalité, CITTA et DUMAFE pour traiter ces différents problèmes.

Le risque de procédure contentieuse est avéré et il a été proposé qu'un protocole d'accord transactionnel entérine les efforts de chacun, afin d'éviter une action en justice. Des pénalités pour retard d'exécution ont été calculées.

Il est proposé de valider le protocole d'accord transactionnel joint, avec la société DUMAFE et le groupement de maîtrise d'œuvre CITTA / STRADA.

C. GENRE dit que la version du protocole présentée n'est pas la version définitive car l'entreprise a demandé des modifications et le Maître d'œuvre n'a pas encore donné son avis sur les modifications.

G. BESSE dit qu'il serait bien d'avoir un avis extérieur pour savoir si cela est nécessaire et suffisant.

J. LEVI-VALENSI propose au conseil de valider le protocole présenté, et le protocole définitif qui pourra contenir des modifications mineures sera donné au prochain conseil municipal.

Unanimité

6°) Vente d'un terrain aux Sources (parcelle BV499)

J. LEVI-VALENSI explique que la Municipalité a lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la vente de la parcelle constructible BV499.

Nous avons eu 4 propositions d'achat dont 2 sérieuses. Nous avons retenu la proposition d'un couple déjà propriétaire d'un appartement à Saint Cannat pour 192 000 €.

Nous les avons reçus en mairie. Ils ont présenté un dossier bien construit qui correspond au cahier des charges que nous avons défini.

Unanimité

7°) Avis sur la carte « développement solaire » proposée par l'Etat

D. BARBIER explique que par un courriel en date du 25 avril 2025, le Préfet a sollicité l'avis de la commune sur le projet de document-cadre proposé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Ce document identifie les zones de développement du « photovoltaïque compatible avec l'exercice d'une activité agricole sur les terrains naturels, agricoles ou forestiers ». Les parcelles identifiées dans ce document disposeront de facilités réglementaires pour la réalisation de dispositifs photovoltaïques au sol.

La Commission environnement et la Commission agriculture ont étudié le document et y ont décelé des erreurs et des lacunes.

Notre avons rédigé un courrier au Préfet présentant les améliorations demandées.

De plus, il a été constaté que notre délibération n°2024-010 en date du 24 février 2024, relative à notre proposition d'espaces favorables à l'accélération des énergies renouvelables, n'a pas été prise en compte dans le document cadre.

J. LEVI-VALENSI dit que quand on regarde la carte avec précision, on ne comprend pas sur quels critères ils se sont appuyés. Ils se seraient appuyés sur des terrains en friches non utilisés mais il y a beaucoup d'incohérences dans ce document. Lors d'une réunion avec la Métropole, plusieurs maires ont évoqué leurs interrogations. Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet.

G. BESSE dit qu'il faudrait demander à l'Etat comment il est possible de proposer des espaces classés Natura 2000.

D. BARBIER dit que cela a été un travail fastidieux pour le service urbanisme car la carte transmise n'était pas superposable au cadastre.

Unanimité

8°) Dénomination de l'actuelle salle Yves Montand

D. CAMHI dit que la salle va devenir un lieu d'activités artistiques et culturelles. On voudrait également conserver une proximité avec le sport car on laisse l'espace du basket.

Nous avons voulu lui donner un nouveau nom et avec les membres de la commission culture nous avons choisi entre plusieurs propositions. C'est le nom Antigone qui a reçu le plus de validation.

Elle fait la présentation de ce personnage. → Mettre le document de Dominique en annexe

Le nom de la salle sera donc « Espace culturel Antigone »

G. SORBA dit qu'il peut y avoir confusion entre la salle Hexagone et l'espace culturel Antigone.

D. CAMHI dit que cela viendra dans les habitudes.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faudra donner également 2 autres noms à

- Petite rue qui mène au service technique
- Voie de la petite Aixoise

Unanimité

9°) Règlement intérieur de l'école de musique

J. LEVI-VALENSI explique que le règlement actuel de l'école de musique date de septembre 2016.

Le directeur de l'école de musique a souhaité adapter ce règlement à l'évolution des pratiques.

Notamment, l'accès à l'école de musique va être modernisée, avec un nouveau système de contrôle des entrées dans l'école par carte magnétique nominative. Il sera obligatoire de restituer ces cartes chaque année au plus tard le dernier vendredi avant les vacances d'été (les cartes seront désactivées chaque année et réencodées l'année suivante).

M. RIBES dit qu'il était vieux et qu'il fallait le « dépoussiérer »

Unanimité

10°) Convention avec la Maison des adolescents 13

A.L. FALQUERO dit que ce partenariat répond à certains besoins notamment des ados, des jeunes adultes et des parents qui font appel à leurs services pour assurer des médiations. Il y a 3 permanences qui sont prévues et 2 ont déjà été faites. Ils ont aussi assuré une formation pour nos ATSEM et le périscolaire.

J. LEVI-VALENSI rajoute que l'adhésion est de 0,5 € par habitants selon l'INSEE. Pour 2025 elle est de 2.988,50 €.

Unanimité

11°) Adhésion à Initiative Pays d'Aix

J. LEVI-VALENSI dit qu'Initiative Pays d'Aix a été créée en 1997, à l'initiative de plusieurs communes du Territoire, avec pour objectif principal, de soutenir l'initiative économique génératrice d'emplois durables sur les communes du Pays d'Aix.

Ce sont plus de 3.200 entreprises qui ont été créées, grâce à leur accompagnement, générant plus de 8 000 emplois créés et maintenus.

Au travers de prêts d'honneur, Initiative Pays d'Aix a soutenu plus de 3 200 entrepreneurs, représentant plus de 2 500 entreprises, pour un engagement financier de plus de 25 millions d'euros (sans compter le fonds d'urgence COVID).

Actuellement l'adhésion pour une commune de 2.000 à 9.999 habitants qui était de 250 €, passe à 500 €.

G. BESSE demande s'il est possible d'avoir le rapport. → Transmis à G. BESSE le 16/07/25

Unanimité

12°) Convention d'animation Cocoon'âge avec Réciprocité et Unicil

M. GUILLET dit que nous avons voté au conseil municipal précédent une convention entre la commune et UNCIL. UNCIL avait mis à disposition pendant 2 ans à une association solidaire « Réciprocité » un local pour faire de l'animation intergénérationnelle avec une animatrice. Aujourd'hui, il laisse le local à disposition mais sans l'animatrice.

Ce local est un lieu de ressources pour les habitants du quartier et plus largement pour les habitants de Saint Cannat. Pour cette action Réciprocité est financée par UNICIL, ainsi que la mise à disposition du local et les coûts de fonctionnement.

UNICIL a répondu un appel à projet de la CARSAT.

La Municipalité aura un rôle d'animation, de nettoyage, et de coordination en partenariat avec Réciprocité.

J. LEVI-VALENSI dit que Réciprocité assurera au moins deux permanences par mois, et deux comités de pilotage sont prévus chaque année. La commune concourt à une petite permanence pour faire vivre ce lieu une fois/semaine.

G. BESSE dit qu'il trouve cela bien que ce lieu soit un lieu d'échange. Il faut par contre vérifier le côté assurance.

J. LEVI-VALENSI dit que nous allons payer internet et une heure de ménage/semaine par un agent municipal et veiller à ce qui se passe à l'intérieur. Les activités dans cette salle concerneront tout le monde : la commune, UNICIL et Réciprocité.

A.L. FALQUERO dit que la MSP utilise très souvent la salle pour faire des ateliers.

Unanimité

13°) Mise à disposition de locaux municipaux pour un stage de musique

M. RIBES explique qu'Alex TERRIER, musicien renommé originaire de Saint Cannat, a sollicité la Municipalité pour la mise à disposition de locaux de l'école de musique, à l'étage du bâtiment Barbizet, du 25 au 29 août 2025, pour réaliser un stage musical de saxophone. Il va y avoir une dizaine de personnes qui vont assister à ce stage. Il est déjà venu l'année dernière mais cela n'avait pas été organisé. Les saxophonistes de l'école de musique de Saint Cannat peuvent participer au stage gratuitement. Il est proposé de lui consentir ce prêt, à titre gracieux.

D. CAMHI dit que les gens qui vont participer au stage ont déjà loué des chambres d'hôtes et autres sur la commune pour un temps même plus long. A la fin du stage il y aura peut-être une prestation musicale place Gambetta.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il aimerait bien le rencontrer.

Unanimité

14°) Modification au règlement périscolaire

C. GENRE dit qu'il s'agit de modifier l'article 4 qui n'était pas rédigé avec assez de précision. L'article 4 Paiement stipule que « En cas de présence d'enfants non-inscrits, une majoration du prix sera appliquée, définie en conseil municipal ».

Puis à Présence d'un enfant non-inscrit : « Le conseil municipal définit la surfacturation pour les repas d'enfants non-inscrits ».

Il y a lieu de modifier cette deuxième phrase par « Le conseil municipal définit les surfacturations applicables aux services périscolaires ».

Unanimité

15°) Renouvellement de la convention avec la Métropole relative à l'organisation des transports scolaires

J. LEVI-VALENSI dit que la Métropole est en charge du service des transports scolaires. Elle propose de renouveler la convention de coopération relative à l'organisation des transports scolaires.

La commune s'engage à informer les familles sur les modalités d'inscription et à les orienter vers le site www.lametropolemobilité.fr ou vers les lieux d'accueil les plus proches.

Unanimité

Décisions du maire

- 2025-004D : Tarifs entrée buvette piscine

J. LEVI-VALENSI dit que nous faisons une modification de dernière minute pour avoir des cartes saison pour les résidents de la commune (enfants et adultes).

D. BARBIER demande pourquoi il n'y a pas de carte saison pour les seniors.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il y a une carte saison adultes.

D. BARBIER dit qu'il avait jusqu'à présent une carte sénior qui était moins cher.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il n'a pas connaissance d'une carte sénior. Il faudrait réfléchir à un tarif social sur instruction des dossiers par le CCAS.

G. SORBA dit qu'il serait bien de faire une gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

A.L. FALQUERO dit qu'il faudrait faire une réunion pour la gestion des vestiaires et du ménage. Mais aussi pour l'accès au bassin pour les personnes habillées qui surveillent leurs enfants, comme par exemple pendant les cours de natation. Il doit être possible de rester habillé au bord du bassin.

J. LEVI-VALENSI dit qu'A.L. FALQUERO a raison. On peut rester habillé quand on amène des enfants à leurs cours. Il ne comprend pas cette règle. Par contre l'entrée est payante à l'exception des personnes qui accompagnent leurs enfants au cours et qui ne se baignent pas.

Il faut peut-être modifier le règlement intérieur de la piscine municipale. A vérifier.

- 2025-005D : Modification de la Régie de recettes de la piscine municipale
- 2025-006D : Fongibilité des crédits – budget principal 2025 de la commune
- 2025-007D : Annulation de la décision 2025-006D

Questions diverses

G. BESSE parle de la nouvelle réglementation d'accès aux déchetteries pour les artisans à partir du 1^{er} juillet 2025. On a déjà eu le problème sur l'arrêt de la collecte au plateau de la Pile. C'est encore une punition.

Ce qui l'inquiète c'est le coût pour nos artisans locaux et les dépôts sauvages.

Cette nouvelle réglementation va avoir un coût financier et environnemental. Il aimerait savoir si un débat a eu lieu et si les maires vont se révolter à la métropole. Il trouve cela aberrant.

J. LEVI-VALENSI ne siégeant pas à la Métropole, il ne sait pas s'il y a eu un débat. Ce n'est pas une punition : la Métropole n'a jamais eu pour compétence de traiter les déchets des activités économiques. Ils sont traités par les acteurs économiques qui facturent aux entreprises. La métropole a longtemps toléré que les entrepreneurs utilisent les déchetteries. Elle a décidé de mettre un terme à cela.

Il rejoint par contre G. BESSE sur ses craintes.

Le consommateur final va voir ses factures augmentées parce que jusqu'à présent les auto entrepreneurs ou les petites entreprises ne facturaient pas ce coût à leurs clients. Maintenant elles vont devoir le faire ou alors cela ne sera pas facturé et abandonné dans la nature. Il a demandé à la PM d'aller voir sur juillet pour voir comment cela allait se passer.

Y. FALCHI dit que la déchetterie va fermer du 7 juillet jusqu'à fin juillet pour travaux.

G. SORBA demande où il va pouvoir déposer tous ses cartons car cela ne rentre pas dans les colonnes.

G. BESSE dit que par exemple à la calade c'est du remblai, les métaux à Rognac, les cartons à Vitrolles. Comment vont faire les artisans carreleurs, maçons ou peintres ?

J. LEVI-VALENSI pense que de nouveaux acteurs économiques vont apparaître sur ce secteur d'activité. La personne qui est en auto entreprise et qu'il utilise son droit en tant que particulier pourra continuer à accéder à la déchetterie.

G. BESSE dit qu'ils ne pourront plus.

S. BOURAS dit que les conseillers municipaux ne payent pas la piscine municipale. Elle y est allée samedi.

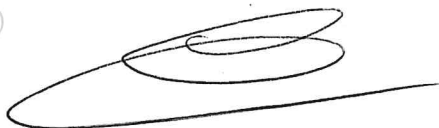
J. LEVI-VALENSI dit qu'il a mis en place une gratuité pour cette année pour tous les agents municipaux de la commune ainsi que leur ayant droit, et qu'il a élargi cette gratuité aux membres du Conseil municipal.

J. LEVI-VALENSI rappelle le pot de départ d'Antoine NEVES et André ROBERT se tiendra demain à 18h00 salle Revol.

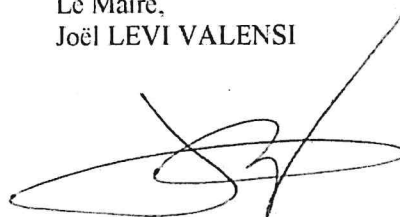
Fin de la séance à 21h15.

Fait à Saint Cannat, le 4 juillet 2025.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI



ESPACE CULTUREL ANTIGONE

Notre salle de spectacle connaît ses derniers habillages : le pendrillonage et les installations sons et lumières. Ce sera un lieu d'activités artistiques et culturelles polyvalentes : cinéma, danse, théâtre, peinture, art floral. Un lieu d'accueil des grandes manifestations : festival de l'imaginaire, festivactes, ... Un lieu de convivialité, de partage et de détente.

Lui donner un nouveau nom nous a semblé opportun, et le Maire a souhaité qu'y soit mentionnée la notion de Culture (par rapport à tous les autres aménagements dédiés au sport)

Avec les membres de la Commission Culture, nous étions partis sur diverses propositions :

1 - D'abord des compositions de mots : Art Théâtre et Musique => Espace Artistique et Culturel Arthemus

2 - Des noms génériques de théâtre => Petit Théâtre de Provence / Petit Odéon de Provence

3 - Puis nous avons opté pour un nom représentatif de la figure féminine porteuse d'un message engagé

=> En lien avec la Déesse des arts : Athéna => L'Athénée Théâtre

=> En lien avec la Muse du théâtre : Thalie => Espace culturel Thalie

Nous avons aussi passé en revue des noms d'actrices du monde du théâtre, de la chanson, du music hall.

=> nous avons constaté combien le choix d'une personnalité publique est difficile à faire : la consultation a mis en évidence des avis très divergents et clivants, ce qui n'est pas souhaitable car on prend le risque :

=> d'un point de vue socio culturel : de frustrer une partie de la population saint cannadène ;

=> d'un point de vue politique : de provoquer des interrogations sur notre choix d'une personnalité quelle qu'elle soit...

4 - En définitive, rester neutre semblait plus cohérent : choisir un personnage féminin de théâtre s'est imposé

=> Le succès de l'actrice comme figure dominante et incontournable de la scène, en constante confrontation avec le sexe masculin, donne l'opportunité aux dramaturges de libérer la parole des femmes, sujet porteur d'un message fort en lien avec l'actualité.

Parmi les grands rôles féminins, symboles de libération, dans le répertoire du théâtre, l'un d'eux revient souvent : **ANTIGONE (personnage de la tragédie de Sophocle) (anti = à l'encontre + goneus = l'ancêtre)**

La résistance contre l'autorité dictatoriale

La liberté de pensée contre les diktats de la pensée unique

L'affirmation de ses convictions contre la soumission

Un personnage qui refuse de dire "oui tout le temps pour tout" : à l'injustice, aux lois arbitraires, à la tyrannie.

Une jeune femme qui veut s'émanciper de la pression du pouvoir, qui tourne le dos aux valeurs anciennes fondées sur les préjugés, et qui va au bout de ses convictions jusqu'à renoncer à l'amour et à la vie.

Une pièce de théâtre que les jeunes étudient au collège et au lycée.

Adapter Antigone aujourd'hui résonne comme une évidence pour dire la résilience, la révolte... et pas uniquement féminine.

=> **La première adaptation contemporaine de Jean Anouilh en 1944** donne au personnage des accents de Résistance dans une France alors sous l'occupation nazie.

= l'Antigone de Anouilh place un personnage féminin dans une position d'héroïsme, à l'opposé d'une grande partie de la littérature masculine d l'époque.

=> **La dernière adaptation en date se jouera au Théâtre du Jeu de Paume à la rentrée prochaine :**

TAIRE / De Tamara Al Saadi

Il y a des silences assourdissants. Celui que met en scène Tamara Al Saadi dans « Taire », parle d'une jeunesse devenue Inaudible à travers le portrait de deux adolescentes... dont Antigone.

L'une ne parle pas, murée dans le silence qu'elle s'impose face à l'absurdité et à l'injustice qu'elle subit depuis des millénaires. C'est Antigone, figure mythique de la résistance féminine punie pour n'avoir pas voulu se taire et obéir.

L'autre parle pour dire le poids d'une existence ballotée par l'Aide Sociale à l'Enfance, mais personne ne l'entend. Elles ont en commun leur impuissance face au monde. Leur sidération est un cri que nous entendons enfin.